

ARRETE DU PR
DU CENTRE DE GESTION RELATIF A
LA PROMOTION INTERNE - 2026

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE
D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU
PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2020-AG-54 du Président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie, modifié par arrêté n° 2022-AG-01.

Considérant que le nombre de nominations peut être calculé en appliquant le quota prévu par le statut particulier à 8% de l'effectif du cadre d'emplois des collectivités affiliées à un Centre de gestion (Effectif du cadre d'emplois : 57 agents + 0 CDI : $57 \times 8\%/2$), l'application de cette méthode de calcul est plus favorable et permet ainsi **2** inscriptions sur liste d'aptitude pour la promotion interne 2026.

Considérant qu'aucun dossier n'a été présenté pour l'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe, accessible au titre de l'examen professionnel, le nombre de postes pour l'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques au choix est de **2**.

Considérant l'expérience et la valeur professionnelles de chacun des fonctionnaires proposés, notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste d'aptitude au grade d'**assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques** au titre de la promotion interne de l'année **2026** est établie comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
MAIRIE DE RUMILLY	Mme PERNOUD-PORTE Sabine	<i>03 juillet 2026</i>
MAIRIE DE REIGNIER ESERY	Mme PERROT Laurence	<i>03 juillet 2026</i>

ARTICLE 2

La date de fin de validité de la présente liste est fixée au **02 juillet 2028**.

ARTICLE 3

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 074-287412019-20260703-2026_AG_17-AR



Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Rendu exécutoire le :

Fait à Annecy, le 03 juillet 2026

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. de Menthon'.

Antoine de MENTHON

